

LES TRIBUNAUX (suite)

JUGEMENTS EN COUR SUPÉRIEURE

R. M. T. Laurin v. J. H. A. Forest, et Henri Brouillette, Montréal, \$527.
Cosmopolitan Outfitters v. Lily Thibault, Montréal, \$104.
Hatte Larocque v. Sylvestre Mallette, Montréal, 1re classe.
R. Gour v. Ernestine A. Marsan et Mme R. T. Beaudoin, Montréal, \$3,000.
Dessaulles & Co. v. N. Brisebois, Montréal, \$153.
Ph. Strachan v. W. A. Catton, Montréal, \$2,387.
C. W. Lindsay, Ltd. v. Henri Bellemaire, Montréal, \$167.
A. Racine, Ltd v. H. Cohen, Montréal, \$406.
Succession Pat. Mansfield v. Jos. Lamelin, Montréal, \$575.
A. Ouellette v. Beaudin & Frères, Alphonsine Perras, Mhe Honorius Beaudin, Amédée Beaudin et J. Emile Beaudin, Montréal, 1re classe.
Sarah Mathieu v. Wm. Gingell, Montréal, \$117.
Les Soeurs de la Providence v. D. Vandaigne, \$38.

SAISIES-ARRETS EN COUR SUPÉRIEURE

J. W. Faust v. E. Gorcy & Cie, de Nouveautés de Paris, \$182.

W. V. Dawson Ltd v. A. Barbeau et al et J. P. Bélanger, \$316.
J. Lareau v. A. St-Jacques, et Steel Co. of Can., \$550.
A. Desrochers v. Léa Roudeau et Eust. Laurion, 4e classe.
Cie Carrières Ltd v. J. E. Fraser, Jr., et Can. Car Foundry Co., \$296.
J. Pichette v. M. Sarrazin, et Oscar Legault, \$110.
M. L. Raphael v. Neldler et Metropolitan Ins. Co., \$418.
Lumber Construction Co. v. Jules Frankel et F. X. Roy, 3e classe.
J. A. Beaulieu et G. Lefebvre et B. R. Mallioux et vir, \$148.
C. Wallace v. Mme A. E. Dunn et al et R. L. Taylor et al, \$2,056.
Mme F. Moseley et vir v. Mme A. Trudel et vir et P. L. Lyall & Sons, \$121.
R. Dufresne v. H. LeBel et Can. Stove Co., \$250.

EXECUTIONS EN COUR SUPÉRIEURE

W. J. Anderson v. H. R. Sears, \$367.
W. J. Duggan et al v. S. P. Howard, \$177.
G. W. Reed & Co., Ltd. v. L. Beaudry, \$436.

C. S. Wallace v. Dr O. E. Dunn, \$2,167.
R. D. Messier v. Cie Meubles Artistiques et Moulures Ltée, \$176.
F. Gaudreau v. G. DeGagné, \$166.
Cailloux et Vézina v. N. Nakel, \$279.
Cl J. A. Guillemette, Ltd v. John Mc-Willie et al, \$7,599.
Cie Realty & Investment Co. v. J. Beaudoin, 4e classe.
J. Champagne v. P. M. Martin, \$342.
Maria Rivest v. C. Lévesque, \$117.
Mme R. B. Provost et al v. J. Chartrand, \$5,487.
M. J. O'Brien v. Devlin Const. Co., Ltd., \$1,188.
Annie Weingast v. J. Jacobson, \$1.
W. H. Burrow v. E. J. Burns, \$180.
Mme C. Hunter et vir v. V. Lalonde, \$4,240.
St. Lawrence Flour Mills v. M. Bucci, \$713.
J. Prud'homme v. J. T. Décarie et al, \$286.
E. Desmarteau v. J. T. Décarie, et al, \$266.
Mme F. Moseley v. Mme E. Trudel et vir et al, \$134.
Mme R. B. Prevost et al v. J. Chartrand, \$5,490.
I. Livingstone v. Mme H. Freedman v. H. Freedman & Co., Montréal, J. E. Courtemanche, gardien provisoire.

Nouvelle Scie à double service de DISSTON patentée

CETTE SCIE A MAINS DISSTON D 17, A DOUBLE SERVICE, est supérieure de beaucoup à tout autre modèle produit pour usage dans les lourds travaux de construction de toutes espèces — charpentage de maisons, étayage d'égouts, confection de formes pour bâtisse en ciment, travaux de chemins de fer, travaux de moulage, ouvrages de ferme, et, en fait pour tous usages généraux.

La combinaison des dents passe-partout et des échancrures avec les filets très profonds, permet à cette scie de couper de long en large, de fendre ou de couper en

diagonale à travers le grain, avec facilité et rapidité.

La scie la plus pratique de son espèce qui ait jamais été faite.

DEMANDEZ NOTRE CIRCULAIRE DESCRIPTIVE.

HENRY DISSTON & SONS
INCORPORÉS

Manufacture des Scies Keystone, Outils, Acier et Limes
PHILADELPHIE, E.U.

Usines Canadiennes: TORONTO, CANADA

